Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 16 (1887)

Heft: 8

Rubrik: Examens pédagogiques des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fédéral de l'Intérieur de se charger de cette publicité. Cette affiche devrait être très concise.

2. Il a manqué jusqu'à présent à chaque Exposition, des employés subalternes expérimentés, connaissant à fond les matières et capables de fournir aux visiteurs tous les renseignements dont on a besoin. C'était le cas de Zurich avec les candidats instituteurs sans place; à Berne et à Fribourg avec les concierges. Zurich a maintenant trouvé un secrétaire instruit, à la hauteur de sa mission.

3. La comptabilité laisse à désirer dans toutes les Expositions. On ne peut pas faire de comparaisons entr'elles.

4. Les traitements comprennent à Zurich $^1/_4$ de la dépense totale, à Berne $^5/_{12}$, à Fribourg $^1/_5$ (concierge); mais il faut dire que les personnes qui dirigent les Expositions n'ont pas de traitement, et cela devrait changer. Le secrétaire, à Zurich, a 1800 fr.; ce n'est pas suffisant.

Telles sont les observations formulées dans le remarquable rapport de M. le Directeur Gunziger.

Ajoutons que la discussion a porté sur les divers points énoncés dans le rapport. Le protocole de cette importante conférence sera publié plus tard. G.

EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Autrefois, c'est-à-dire il y a quatre ans au plus, les résultats des examens des recrues étaient connus peu de semaines après les opérations des experts. Aujourd'hui, il se passe sept à huit mois avant que les statisticiens nous fassent connaître la classification résultant de leurs calculs.

Y avait-il précédemment trop de hâte? Y met-on actuellement trop de lenteur? Sans décider là-dessus, nous devons préférer cette dernière, qui nous assure un travail plus consciencieux.

Les résultats des examens de 1886 viennent donc d'être publiés. Ils ne sont pas donnés de telle manière qu'une comparaison certaine avec les chiffres des années précédentes puisse être établie. En effet, on ne se fonde plus cette fois sur la moyenne de toutes les notes, mais on calcule d'après la proportion des mauvaises notes seulement. Un canton est d'autant plus arriéré que ses recrues ont mérité un plus grand nombre de notes 4 (mal) et 5 (nul).

Voici, d'après ce système, le rang assigné à chacun des 25 Etats suisses: (Les chiffres entre parenthèses indiquent combien de recrues sur 100 ont obtenu les notes 4 et 5).

1. Bâle-Ville (4 %); 2. Schaffhouse (8 %); 3. Thurgovie (9 %); 4. Genève (11 %); 5. Zurich (14 %); 6. Bâle Campagne (14 %); 7. Unterwald-le-Haut (14 %); 8. Soleure (15 %); 9. Neuchâtel (16 %); 10. Glaris (17 %); 11. Argovie (17 %); 12. Vaud (18 %);

13. Unterwald-le-Bas (18 %); 14. Zoug (18 %); 15. Appenzell (Rhodes-Ext.) (19 %); 16. Grisons (22 %); 17. Saint-Gall (24 %); 18. Berne (25 %); 19. Lucerne (27 %); 20. Fribourg (28 %); 21. Uri (31 %); 22. Schwyz (32 %); 23. Tessin (38 %); 24. Valais (39 %); 25. Appenzell (Rhodes-Int.) (52 %).

Si la classification était faite d'après le nombre proportionnel des meilleures notes, voici quel serait l'ordre des cantons :

1. Bâle-Ville; 2. Schaffhouse; 3. Zurich; 4. Genève; 5. Thurgovie; 6. Neuchâtel; 7. Glaris; 8. Soleure; 9. St-Gall; 10. Appenzell (Rhodes-Ext.); 11. Bâle-Campagne; 12. Vaud; 13. Grisons; 14. Argovie; 15. Lucerne; 16. Fribourg; 17. Unterwald-le-Bas; 18. Schwyz; 19. Zoug; 20. Tessin; 21. Berne; 22. Unterwald-le-Haut; 23. Uri; 24. Appenzell (Rhodes-Int.); 25. Valais.

La proportion ainsi établie est bien différente de la première; elle déplace le canton d'Unterwald le-Haut, par exemple, de quinze rangs en arrière, tandis qu'elle fait avancer Fribourg de quatre rangs. Nous croyons que la classification d'après la moyenne de toutes les notes reste la plus rationnelle et qu'on sera obligé d'y revenir. Fribourg aurait ainsi le 16me ou le 17me rang, ce qui est une bonne avance déjà sur le passé.

Les résultats sont, pour le canton de Fribourg, plus favorables que nous ne l'attendions. Ils constituent un progrès sur les années précédentes, tandis que plusieurs cantons sont en recul. Voici l'ordre des districts, d'après la classification fondée sur les plus mauvaises notes :

Broye et Glâne, 20 %; Sarine, 24 %; Lac, 28 %; Gruyère et Veveyse, 30 %; Singine, 40 %.

La proportion moyenne de la Suisse étant de 21 %, on voit que la Broye et la Glâne ont une situation plus favorable que cette moyenne.

Si l'ordre des districts était établi d'après la proportion des meilleures notes, il serait le suivant : Glâne et Sarine, 19 % de recrues qui ont eu la note 1 sur plus de deux branches; Veveyse, 17 %; Broye, 16 %; Lac, 10 %; Gruyère, 9 %; Singine, 6 %.

Voici la liste des officiers chargés de ce service dans les divisions respectives (avec le nom de leur remplaçant). I. Colonel-brigadier de Cocatrix (colonel-brigadier David); II. Colonel Sacc (lieutenant-colonel Gagnebin); III. Lieutenant-colonel Weber (major Egger); IV. Lieutenant-colonel Segesser (lieutenant-colonel Mägli); V. Lieutenant-colonel Baldinger (lieutenant-colonel Iselin); VI. Colonel-brigadier Bluntschli (lieutenant-colonel Baltischweiler); VII. Lieutenant-colonel Schlatter (major Schiess); VIII. Colonel-brigadier Arnold *(Vacat)*.

MM. les inspecteurs pédagogiques sont les suivants : I. *Genève* et *Valais :* Golaz, secrétaire du Département de l'Instruction publique vaudois; *Vaud:* Scherf, maître à Neuchâtel. II. *Jura bernois* et *Neuchâtel:* Perriard, professeur; *Fribourg:* Elsener,

professeur à Zoug. III. *Berne:* Bucher et Brunner, instituteurs, chacun une moitié. IV. *Lucerne* et *Unterwalden:* Straubli, secrétaire d'éducation d'Argovie ; *Berne, Zoug* et *Argovie :* Schnebeli, instituteur. V. *Argovie:* Kælin, instituteur (Einsiedeln); *Soleure* et *Bâle:* Weingart. VI. *Schwyz* et *Zurich:* Freund ; *Schaffhouse* et *Zurich:* Reinhard. VII. *Saint-Gall:* Recteur Nager, d'Altorf ; *Thurgovie, Appenzell* et *Saint-Gall:* Wanner. VIII. *Tessin :* Jauner (Bellinzone); *Uri, Schwyz* et *Glaris :* Britt ; *Grisons :* Donatz, secrétaire de l'éducation, à Coire.

L'inspecteur chef est M. Næf, à Riesbach (Zurich).

Les préposés à ce service ont à s'entendre avec les autorités cantonales respectives ; on admet comme base des lieux de recrutement les localités où se trouve un minimum de 100 recrues, y compris 10 % d'absents : les instructions prévoient les rassemblements de troupes des divisions VI et VII.

Elles ordonnent de faire connaître aux recrues que les altérations dans le livret de service sont punies de la prison, etc.

Les plus fortes recrues doivent être affectées à l'artillerie de position ; comme soldat du train on ne doit choisir que des hommes ayant l'habitude des chevaux. Pour le train d'armée et la colonne de parc de la partie de la VIIIe division formée par le Valais, seulement des recrues possédant bien la langue allemande. Les hommes qui s'annoncent comme serruriers, charrons, maréchaux-ferrants et selliers, sont à recruter dans l'artillerie (canonniers ou train), le choix n'étant fait qu'ultérieurement sur la présentation des cantons et du chef de l'arme de l'artillerie. Les compagnies de guides étant presque complètes, il y a lieu de placer de préférence les cavaliers dans les dragons. Ils doivent mesurer 156 cm.

Dans les troupes d'administration, les boulangers doivent être recherchés. Ceux de la VIIIe division (Valais) doivent parler allemand.

Les notes 5 à 7 donnent droit à la Ire classe. Plus de 7 à 12 dans la IIe et plus de 12 à la IIIe. Il est tenu compte des notes pour la formation des cadres. $^2/_3$ des recrues de Ire et de IIe classe doivent être affectées à l'infanterie, $^1/_3$ aux armes spéciales.

Les experts sanitaires ont à tenir compte, sur l'invitation des Chambres, de probabilités du développement du corps en hauteur et comme thorax. Les hommes frêles et petits, mais relativement forts, doivent encore être recrutés. Ils doivent uniquement faire abstraction de ceux de constitution très délicate.

Les experts chefs doivent faire leur possible pour que les examens aient lieu d'une manière uniforme. A cet effet, les experts suppléants désignés pour seconder l'expert principal de chaque division doivent se conformer aux ordres et prescriptions de ce dernier ; on utilisera donc de préférence les experts suppléants pour la *correction* des travaux écrits (orthographe, composition, calcul).

Les établissements scolaires, fréquentés par les recrues, seront mentionnés avec soin et d'une manière plus particulière le dernier de ceux-ci.

Dans les cantons où les certificats de sortie d'école sont en vigueur, ils doivent être réclamés. Ce n'est que sur la présentation d'un certificat reconnu *formellement exact* qu'une dispense de subir l'examen sera accordée.

(D'après le *Fribourgeois* et la *Liberté*.)

LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

A ROMONT

La réunion tenue jeudi à Romont par le corps enseignant et les amis de l'éducation populaire a été une des fêtes pédagogiques les mieux réussies de ces dernières années. Nombreux concours du clergé, des autorités cantonales et locales, des instituteurs et institutrices, et vive sympathie de la population : rien n'a manqué au succès. Le conseil d'Etat était représenté par trois de ses membres, MM. Schaller, Bossy et Python. Le Valais avait délégué MM. Pignat, secrétaire de l'Instruction publique, Blanc, curé-doyen d'Ardon, Bagnoud, chanoine-inspecteur, et Gaillard, secrétaire de la Société Valaisane d'éducation. La Suisse allemande était représentée par M. Zuber, curé de Bischofszell, et Boesch, professeur.

La musique de Romont est venue recevoir à la gare les membres de la Société d'éducation, et a conduit le cortège jusqu'à l'église paroissiale, où l'office de *Requiem* a été célébré pour le repos des membres de l'Association. Un chœur mixte romontois a exécuté avec goût les chants liturgiques.

L'on s'est ensuite rendu dans la salle des assises du Château, bien ornée pour la circonstance. Malheureusement, la salle était insuffisante pour l'affluence des personnes désireuses de suivre les importantes discussions qui allaient s'engager.

La séance a été ouverte par un fort beau chant exécuté par les instituteurs du Cercle de la Glâne. Ensuite M. le conseiller national Grand, président honoraire de la fête, a prononcé une remarquable allocution.

Il rappelle que la Société d'éducation tint sa première réunion dans le chef-lieu de la Glâne, en 1872. Elle y est revenue en 1880. Elle y tient aujourd'hui pour la troisième fois ses assises. Elle y a rencontré toujours plus de sympathies auprès des autorités et de la population en raison des services qu'elle rend au pays.

M. Grand salue avec joie la présence des représentants du gouvernement, MM. Schaller, Bossy et Python; il ne rappellera pas leurs titres à la reconnaissance du canton. Le conseil d'Etat a toujours prêté son appui à l'instruction; il n'a renoncé à aucun sacrifice pour améliorer la position du corps enseignant et lui donner une situation indépendante.

M. Grand salue aussi la présence d'un grand nombre de membres du clergé fribourgeois et de représentants du clergé valaisan. Le clergé peut être considéré, dans notre canton, comme le fondateur des écoles, il en a doté le plus grand nombre, et sa sollicitude s'étend toujours vers